

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
22 mai 2024 à Bursinel

69 communes membres, 42 présentes, 19 excusées, 8 absentes, équivalent à 184 suffrages sur 313, la majorité absolue est à 93 suffrages. (59 personnes présentes).

Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Bougy-Villars, Bursinel, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chéserey, Coinsins, Commugny, Coppet, Corbeyrier, Corseaux, Cuarnens, Daillens, Denens, Dully, Eysins, Féchy, Founex, Gimel, Gingins, Jouxens-Mézery, La Rippe, Lussy-sur-Morges, Lutry, Mauraz, Mies, Moiry, Montagny-près-Yverdon, Mont-sur-Rolle, Paudex, Penthalaz, Penthaz, Rolle, Tannay, Tolochenaz, Trélex, Vaux-sur-Morges, Vich et Villars-Sainte-Croix.

Sont excusées, les communes de :

Aubonne, Bremblens, Buchillon, Echandens, Eclépens, Essertines-sur-Rolle, Givrins, Lavigny, Le Vaud, Lully, Perroy, Prangins, Pully, Rougemont, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Signy-Avenex, Vufflens-le-Château et Yens.

Sont absentes, les communes de :

Allaman, Crans, Genolier, Grens, Henniez, Mex, Montricher et Syens.

Points forts de l'Assemblée générale

- Comptes 2023
- Rapport annuel 2023
- Nouvelles prestations de l'ADCV
- Action en faveur des petites et moyennes communes
- Présentation de la SUVA sur la sécurité et la santé au travail

Ordre du jour

1. Introduction et mots de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'AG du 30 novembre 2023
3. Comptes 2023 de l'ADCV
4. Rapport annuel 2023
5. Présentation des nouvelles prestations de l'ADCV
6. Lancement d'une action en faveur des petites et moyennes communes
7. Divers et propositions de l'assemblée

1. Introduction et mots de bienvenue

Le Président ouvre la séance à 19h03 et remercie chaleureusement la commune de Bursinel, qui accueille cette assemblée. Il salue les présences de M. Laurent Miéville, Président du Grand Conseil ; Mme Chantal Turin, Préfet du District de Nyon ; Mme Patricia Audétat de la commune de Vich, Présidente de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux ; M. Michel Suter, expert auprès de la SUVA et Mme Jocelyne Laurent, du journal La Côte.

Le Président passe la parole au Syndic des lieux.

M. Vincent Burnier, Syndic de Bursinel, salue l'assemblée et remercie chacun et chacune de sa présence. La Municipalité est heureuse d'accueillir cette AG de l'ADCV, car l'association représente beaucoup pour Bursinel, membre depuis 2007. La Commune compte actuellement 523 habitants et s'étend sur 175 hectares, dont 4 en forêt et 28 en vignes. Elle a le privilège de compter trois grandes propriétés : le domaine de Choisi, le domaine de l'Oujonnet le Château de Bursinel (propriété des Saconnex, armoiries quasi identiques à celles du Grand-Saconnex).

L'ambiance est très bonne à Bursinel, que cela soit au sein de la Municipalité, de l'administration, avec le Conseil ou avec les habitants. La Municipalité est très à l'écoute de sa population et offre par exemple l'abonnement demi-tarif CFF aux étudiants, les sapins de Noël, un repas chasse par année et organise la fête du village.

M. Burnier est chaleureusement applaudi.

Le Président passe ensuite la parole au premier citoyen du canton.

M. Laurent Miéville salue l'assemblée et est très heureux d'être venu en tant que voisin de Nyon. Il révèle que les débats sur la NPIV au Grand Conseil sont animés. Son rôle est de garantir la bonne organisation des débats. Son mandat se terminera dans un mois. Malgré le plaisir qu'il a d'être ici, il ne pourra malheureusement pas rester pour la partie récréative et le regrette. Il salue tout le monde et souhaite une bonne séance et une bonne soirée.

2. Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'AG du 30 novembre 2023

L'ordre du jour ainsi que le PV de la dernière AG sont acceptés à l'unanimité des membres présents, sans remarque.

3. Comptes 2023 de l'ADCV

M. Pierre Stampfli, trésorier, présente les comptes 2023 (voir les slides 7 à 13 de la présentation) et les commente selon le préavis que chacun-e a reçu. Le résultat est très satisfaisant, mais M. Stampfli rappelle que cela ne sera sans doute pas renouvelé chaque année.

Mme Barbara Busigny, Municipale de Daillens, lit le rapport des vérificateurs des comptes au nom du Syndic de Daillens. Le rapport ne soulève pas de question dans l'assemblée.

Les comptes 2023 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

La vérification des comptes se faisant annuellement par trois communes membres selon un ordre alphabétique, les communes concernées pour vérifier les comptes 2024 seront contactées en temps voulu.

4. Rapport annuel 2023

M. Michel Buttin, Président de l'ADCV, présente un condensé du rapport annuel 2023.

Communes membres :

Nous avons eu le plaisir d'être rejoints par la Ville de Pully, dont l'adhésion bien qu'annoncée fin 2022, a eu lieu formellement en 2023. Nous remercions la Municipalité pour sa confiance.

Changement au Comité :

La composition du Comité a changé. M. Robert Middleton, Syndic de Crans, a décidé de quitter ses fonctions. Il a été remplacé lors de l'AG du 30 novembre 2023 par M. Etienne Blanc, Municipal de Lutry.

Le Comité s'est réuni à douze reprises afin de prendre position sur les différents dossiers qui ont occupé l'Association et fixer les lignes directrices de celle-ci. Le Bureau, qui traite les affaires courantes et formule des propositions à l'attention du Comité, s'est réuni à de nombreuses reprises durant l'année, en particulier durant le premier trimestre en raison des négociations Canton-Communes.

Lancement des Rencontres de l'ADCV :

A la place des quatre assemblées générales annuelles, le Comité de l'ADCV a choisi de conserver uniquement deux AG, une pour les comptes et une pour le budget, et de lancer les **Rencontres de l'ADCV**. La première édition a eu lieu le 7 septembre 2023 à Aubonne sur la thématique des routes. Ce fut un grand succès puisqu'une centaine de personnes y ont participé. Ces Rencontres qui auront lieu 2 à 3 fois par année s'inscrivent dans l'ADN de proximité et de partage de notre Association. Nous savons que tous les élus rencontrent les mêmes problématiques, les mêmes questionnements dans la

gestion de leur commune. Notre objectif est donc de vous permettre d'échanger et de partager vos expériences avec des personnalités de haut niveau dans la hiérarchie de l'État. Le succès rencontré lors des deux premières éditions fait que les Rencontres de l'ADCV seront pérennisées et deviendront des rendez-vous que, nous en sommes certains, vous considérerez comme incontournables pour vous, petites et moyennes communes de notre canton.

Thématiques principales de l'année 2023 :

Durant l'année 2023, l'ADCV a poursuivi son engagement en faveur de l'autonomie communale et a représenté les intérêts de ses communes membres **dans plus d'une vingtaine** de commissions, groupes de travail ou plateformes.

Cybersécurité :

Suite à la ratification de la convention cybersécurité Canton-Communes lors de l'AG extraordinaire du 22 juin dernier, une force d'intervention cantonale est active depuis le 1^{er} janvier 2024 pour soutenir les communes et associations intercommunales en cas de cyberattaques. Ces experts ont également pour mission de conseiller les communes et de leur fournir toutes les informations utiles dans le domaine de la cybersécurité. N'hésitez pas à les contacter en cas de question !

Révision de la loi sur les communes :

Pour rappel, plusieurs groupes de travail ont été constitués, chargés d'établir un état des lieux et de formuler de premières propositions par thématiques. Ces propositions ont ensuite été soumises au Comité de pilotage politique, constitué de messieurs Alain Jaccard, de notre Secrétaire général et de votre serviteur, qui s'est réuni fin 2022 et en mars 2023. L'Etat n'a ensuite plus réuni ce COPIL en 2023. Les travaux ont ainsi été retardés de près d'une année. L'ADCV défend dans ces travaux une modernisation de la loi sur les communes dans le respect de l'autonomie communale.

Protection civile et Loi sur la protection de la population :

Suite aux réactions de plusieurs communes et des présidents des ORPC concernant la réorganisation de la PCI (projet Tetris), l'ADCV a demandé en novembre 2023 au Département que les faïtières soient consultées car l'État ne nous avait pas informé de cette démarche. Une première séance avec M. le Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos a ensuite été fixée en février 2024. Les discussions se poursuivent désormais à ce niveau et la question de la réorganisation de la PCI sera traitée en parallèle de la révision de la Loi sur la protection de la population.

Aménagement du territoire :

Fin juin 2023, une délégation de l'ADCV composée de Monsieur Pierre Stampfli, membre de notre comité et du Secrétaire général a eu l'occasion de rencontrer le nouveau Directeur de la DGTL, M. Alain Turratti. Il a été convenu lors de cette séance de créer un groupe d'échanges DGTL-ADCV, lequel devrait se réunir pour la première fois lors du 2^e semestre 2024. Ce groupe a pour vocation de permettre un échange continu avec l'Etat et de remonter les problématiques que rencontrent les communes. Cela est d'autant plus important que la LATC sera révisée à l'horizon 2024-2025, en parallèle du Plan directeur cantonal. Nous savons à quel point la marge de manœuvre des communes et du Canton a diminué ces dernières années. L'un des engagements principaux de l'ADCV sera ainsi de s'assurer que le Canton utilise sa marge de manœuvre restante dans votre intérêt.

Energie :

L'ADCV est très active dans le domaine de l'énergie et peut compter sur l'expertise de son Vice-Président et vice-syndic de Denens, Monsieur Alain Jaccard, lequel siège notamment au sein de la Commission cantonale de l'énergie. Fin 2023, l'ADCV a transmis à l'Etat une prise de position détaillée sur le projet de loi sur l'énergie en l'analysant du point de vue des petites et moyennes communes. Elle a ainsi souligné l'importance de la simplification administrative et de la coordination entre les

services de l'Etat. Elle a par ailleurs demandé que certains délais soient prolongés et que des subventions spécifiques soient octroyées aux communes.

Environnement :

L'ADCV est particulièrement impliquée dans la mise en œuvre de la LPrPNP, la loi réglant la protection et l'abattage des arbres. Monsieur Alain Jaccard, est ainsi membre de la Commission compétente travaillant sur le projet de règlement. L'ADCV a notamment demandé fin 2023 qu'il ne soit plus nécessaire de publier toutes les demandes d'abattages dans la FAO, ce qui a été obtenu grâce à une motion du député et syndic de Lutry Charles Monod. L'ADCV demande encore que la circonférence des arbres soit également un critère, afin de permettre une application équilibrée de la loi.

Scolaire / parascolaire :

Le domaine scolaire et parascolaire fait également partie des piliers historiques de l'ADCV. Durant l'année 2023, nous rappelons notamment l'élection d'Andreas Sutter, syndic de Tolochenaz et membre de notre comité, à la Présidence de la Fondation d'accueil de jour. Siège également au Comité de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) Monsieur Gérard Produit, membre de notre comité et syndic de Coppet. L'ADCV agit encore sur la question des coûts grâce à la présence de Monsieur Pierre-Alain Lunardi, membre de notre comité et municipal à Montagny-près-Yverdon, au sein de la Commission consultative sur les constructions scolaires laquelle a été réactivée fin 2023. Nous remarquons que le domaine scolaire / parascolaire revient de plus en plus dans les préoccupations que vous exprimez, raison pour laquelle ce sujet a été repris comme priorité. L'ADCV travaille depuis fin 2023 sur des propositions visant à permettre une meilleure synergie entre le scolaire et le parascolaire, permettant de réduire les coûts et inefficiences.

Consultations :

L'ADCV a également été consultée au cours de l'année 2023 sur des sujets aussi variés que la lutte contre les incendies de forêt, les référentiels de compétences pour le personnel d'encadrement pour l'accueil collectif de jour, les améliorations foncières ou encore les capites de vignes. Nous avons formulé de nombreuses remarques et propositions, afin que les intérêts des communes soient pris en compte de manière adéquate. L'ADCV est également souvent consultée à titre confidentiel par les services de l'Etat, en amont du processus de consultation ou sein des Commissions compétentes.

Divers :

Le Comité et le Secrétariat général ont répondu à de nombreuses reprises durant l'année aux questions des communes membres, leur apportant leur soutien. De plus, un travail de réflexion sur les prestations de l'ADCV a été menée au cours de l'automne 2023, ce dont notre Secrétaire général vous parlera au prochain point de l'ordre du jour. Rappelons également qu'une nouvelle charte graphique et un nouveau logo ont été conçus à titre gracieux par notre talentueux membre du Comité et syndic honoraire de Rolle, Monsieur Denys Jaquet.

Nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) :

Le premier trimestre 2023 a bien évidemment été consacré principalement à la nouvelle péréquation intercommunale et aux négociations Canton-Communes. Entre janvier et mars 2023, la plateforme politique s'est réunie à six reprises. Ces négociations ont abouti à la signature de l'accord institutionnel en date du 28 mars 2023. Suite à cela, et dans le cadre de la procédure de consultation, nous avons organisé plusieurs séances d'information, à savoir lors de l'AG du 25 mai 2023, ainsi que dans les locaux de l'ADCV. Cela a permis aux Municipalités de comprendre les tenants et aboutissants du projet. Vous avez ensuite décidé de ratifier l'accord lors de l'AG extraordinaire du 22 juin 2023 par 83% des voix. Notre Secrétaire général vous fera tout à l'heure un état de la situation sur la NPIV.

M. Buttin est applaudi par l'assemblée et M. Loïc Hautier, Secrétaire général reprend la parole pour la suite de l'ordre du jour.

5. Présentation des nouvelles prestations de l'ADCV

Le Secrétaire général rappelle les piliers de prestations de l'ADCV :

1. Représentation des intérêts de nos membres
2. Plateforme d'échange entre élus et de proximité
3. Accompagnement et conseils sur mesure

Il présente ensuite une nouvelle prestation, qui est l'accompagnement des communes par des Conseillers ADCV dans les deux domaines suivants : Deux domaines :

1. Finances communales
2. Gouvernance (inter)communale et RH

Le premier domaine est géré par Mme Carine Tinguely, Municipale des finances de Saint-Prex de 2011 à 2021, expert-comptable avec 30 ans d'expérience en révision et conseil financier.

Malheureusement absente ce soir, c'est M. Denys Jaquet qui prend la parole. Lui-même gérera le second domaine. Municipal, puis Syndic de Rolle et Président de diverses Associations intercommunales de 2004 à 2021, il bénéficie de 30 ans d'expérience en management et gestion RH, notamment.

M. Jaquet explique brièvement comment est venue l'idée de ces prestations. Il se tient à la disposition de toutes les communes membres, pour faire le lien entre elles et le comité de l'ADCV et se réjouit d'être à leur service.

6. Lancement d'une action en faveur des petites et moyennes communes

Le Président reprend la parole et explique en quoi consiste cette action. L'ADCV s'engage au quotidien en faveur des petites et moyennes communes, dont les intérêts constituent le fil rouge de son action. Son indépendance politique lui garantit une liberté d'action totale au service des petites et moyennes communes. Le lancement d'un sondage s'inscrit dans cette démarche de proximité et doit permettre à l'ADCV d'agir au plus près des attentes de ses membres. L'objectif ? Transposer les principales préoccupations des Municipalités en propositions politiques concrètes.

Il ajoute que les thématiques des questions du sondage ont été déterminées en termes de temporalité. Si certains sujets ne sont pas traités, cela n'implique pas qu'ils sont moins importants.

M. Buttin souhaite que toutes les communes répondent à ce sondage, cela permettra de renforcer la légitimité des propositions et ce, dans l'intérêt des petites et moyennes communes.

Le Président profite de l'occasion pour présenter à l'assemblée M. Philippe Lörtscher, qui a été engagé en CDD depuis le mois de février de cette année en qualité de responsable de projets, pour renforcer le secrétariat général.

7. Divers et proposition de l'assemblée

Le sujet de la LPrNP ayant été abordé par le Président dans sa lecture du Rapport annuel 2023, M. Alain Jaccard n'a rien à ajouter.

Concernant la NPIV, rien de particulier n'a été soulevé lors du premier débat au Grand Conseil. Des nouvelles seront communiquées après le 4 juin.

Les prochaines dates à réserver sont :

- Le 18 septembre 2024, pour la prochaine édition des Rencontres de l'ADCV
- Le 28 novembre 2024, pour l'AG ordinaire de l'ADCV, lors de laquelle le budget 2025 sera porté à acceptation

Le Comité est à la recherche de communes prêtes à accueillir ces événements. Les représentants de communes intéressées peuvent prendre contact avec le Secrétaire général pendant la partie récréative ou plus tard par téléphone ou message.

M. Hautier donne la parole aux délégués de communes.

M. Frédéric Rohner, Syndic de Montagny-près-Yverdon, enjoint le Comité de l'ADCV à organiser ses AG et Rencontres à 20h00. La question avait déjà été soulevée lors d'une assemblée précédente. Pour certains membres qui viennent de loin et en fonction de la circulation, 19h00 est trop tôt.

Le Comité devra effectivement trancher.

M. Xavier Wohlschlag, Syndic de Commugny, demande quelle est la position de l'ADCV concernant la motion déposée au Grand Conseil visant à permettre aux communes de moins de 6'000 habitants d'opter pour une élection de leur Conseil communal au système majoritaire. Pour rappel, actuellement, toutes les communes de plus de 3'000 habitants doivent appliquer le système proportionnel.

M. Buttin répond que l'ADCV n'a pas été consultée directement sur cette motion, mais que le sujet a été traité par le biais de la nouvelle Loi sur les communes (LC). Le Comité ne s'est pas encore réuni pour en discuter. Sujet à suivre.

Présentation de M. Michel Suter – SUVA – Sécurité et santé au travail

M. Hautier clôt la partie formelle de l'assemblée et M. Buttin passe la parole à M. Michel Suter, Expert en sécurité et protection de la santé, Secteur Industrie, arts et métiers à la SUVA. La [présentation](#) de M. Suter sur la sécurité et la santé au travail dans les communes est disponible dans son intégralité sur le site internet de l'ADCV. M. Suter explique en préambule l'importance pour les élus de faire le point sur les actions mises en place dans leurs communes respectives et de se demander ce qu'ils peuvent faire de plus.

En fin de présentation, M. Suter ouvre le débat.

M. Serge Roy, Syndic de Jouxten-Mézery, demande ce qu'il en est concernant les problèmes d'alcool ? M. Suter recommande de surveiller de près ces situations et d'agir si nécessaire. Il rappelle également que c'est un sujet qui incombe aux RH.

M. Patrick Michaux, Municipal de Corseaux, s'interroge sur le contrôle de sécurité des places de jeux. Ce sujet n'est pas du ressort de la SUVA, qui protège les travailleurs. C'est le BPA qui protège le public. Toutefois, les communes doivent effectivement s'assurer que tout est en ordre sur leur domaine.

Le Président remercie M. Suter pour sa présentation claire, concise et nécessaire. M. Suter se tient à disposition des délégués de communes pour toute question complémentaire. Il est chaleureusement applaudi.

Sans autres questions, M. Buttin clôt la séance et, au nom du Syndic de Bursinel, convie l'assemblée à l'apéritif.

Pour le PV : Miriam Perraudin

La séance est levée à 20h45

Calendrier 2024

Assemblées Générales et Rencontres de l'ADCV

- Mercredi 18 septembre : Rencontres de l'ADCV
- Jeudi 28 novembre à Jouxten-Mézery : AG (budget 2025)

Annexes (documents consultables sur le site de l'ADCV)

- Présentation de l'ADCV
- Présentation de M. Suter – SUVA – Sécurité et santé au travail
- Rapport annuel 2023 de l'ADCV